

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL199

présenté par
M. Latombe

ARTICLE 7

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À la première phrase du quatrième alinéa, les mots : « l'acte notarié est soumis » sont remplacés par les mots : « les actes visés au premier alinéa sont soumis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Amendement rédigé avec les avocats.